

## Plan de Déplacements Urbains



# Compte rendu d'Atelier Thématique de Concertation Déplacements scolaires Phase 2 : Scénarios/études de solutions

## ATELIER DU 23 MAI 2006

Cette réunion était consacrée à la phase 2 du PDU d'Agglopoles Provence : Scénarios et Etudes de Solutions. Elle avait pour objectif de mener une réflexion sur les solutions possibles pour chaque enjeu soulevé lors du diagnostic.

La première partie de l'atelier a été consacrée à un rappel synthétique de la démarche de concertation (Objectifs des ateliers et procédure de décision) par M. Philippe Di Scala, du Bureau d'études Rete/Horizon Conseils/Chiappero/Stratis, en charge de la concertation.

M. Patrick Canillade, Directeur du Projet PDU d'Agglopoles Provence a ensuite présenté les points clés du diagnostic et la méthodologie d'élaboration des scénarios (3 objectifs, 3 échelles territoriales, 3 rythmes de développement), mise en œuvre en phase 2.

La deuxième partie de l'atelier était consacrée au débat et aux échanges entre les participants. Le guide de réunion, envoyé à chaque intervenant au préalable, a servi de cadre au débat sur les actions possibles à mettre en œuvre en matière de déplacements scolaires.

*NB : ce compte-rendu intègre également les remarques formulées sur les guides de réunion, remis aux organisateurs en fin d'atelier, par les participants qui le souhaitaient.*

## SOLUTIONS PROPOSEES SUR LA THEMATIQUE DES DEPLACEMENTS SCOLAIRES

### Enjeu 1 > Les déplacements scolaires

#### Actions possibles sur les dérogations scolaires

Le fonctionnement des écoles primaires dépend de la sectorisation académique : la distance entre le domicile et l'établissement scolaire est généralement inférieure à 1,5 km. Cette distance reste compatible avec l'usage de la marche ou du vélo. Pourtant, de nombreuses dérogations sont demandées chaque année : «250 demandes ont été formulées cette année sur Salon rien que pour les écoles primaires». Le même problème se pose pour les collèges.

Souvent, ces dérogations favorisent l'usage de la voiture, les parents souhaitant déposer leurs enfants à proximité de leur lieu de travail, ou sur leur circuit domicile-travail !

**> Limiter au maximum les dérogations scolaires pour motif de facilité de déplacement en voiture des parents**

#### Actions possibles sur les déplacements scolaires

20% des déplacements en voiture dans l'agglomération sont inférieurs à 1 km ! Les trajets vers les écoles primaires s'intègrent dans ces «déplacements de proximité».

Compte-tenu de la périurbanisation, sur le trajet pour aller à l'école, il y a «peu d'aménagements sécurisés pour la marche à pied ou le vélo». De plus, «la périurbanisation se fait au détriment des déplacements vers les établissements scolaires». Beaucoup de ces trajets sont ainsi effectués en voiture. Dans nos communes «75% des enfants viennent en voiture, seulement 25% à pied.»

- > Favoriser une continuité d'itinéraires pour les piétons et vélos tout au long des trajets lieux d'habitation/école : trottoirs larges et agréables, pistes et bandes cyclables...
- > Mettre en place des itinéraires principaux de déplacements vers les écoles, qui seraient fortement signalés aux automobilistes
- > Aménager des parcs à vélo dans les établissements scolaires et sécuriser leur stationnement
- > Mettre en place des aménagements dissuasifs pour la voiture (barrières) à proximité des établissements scolaires au profit des piétons et des cyclistes
- > Complexifier le passage de la voiture aux abords des établissements par du mobilier urbain (barrière, plantations ...)

### **Actions possibles sur l'éducation sur les déplacements**

Les enseignants constatent des comportements différents selon le mode de transport utilisé jusqu'à l'école. «Un enfant qui ne vient pas en voiture, débarrassé du stress parental, est directement opérationnel». Il semble nécessaire d'éduquer les parents et les enfants sur les déplacements urbains.

Sur l'agglomération, des actions «Marchons et Pédalons vers l'école» ont été initiées, mais elles mériteraient d'être plus développées et soutenues : «Une fois LA journée nationale de prévention passée, les écoles en sont débarrassées pour l'année». Il n'y a pas d'action continue dans le temps, peut-être faute de relais associatif parental.

- > Diffuser des plaquettes d'information sur les différents modes de déplacements à l'attention des élèves, des parents et des enseignants
- > Faire des réunions dans les écoles de sensibilisation aux modes de déplacements urbains
- > Soutenir et coordonner les actions «Marchons et Pédalons vers l'Ecole», avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les équipes pédagogiques, les services municipaux, les associations de parents d'élèves (Financement d'un coordinateur au travers d'une association)

### **Actions possibles sur les enseignants**

Les déplacements des enseignants se font majoritairement en voiture. Mais la sectorisation scolaire ne s'applique pas aux personnels des établissements et les déplacements en vélo ou à pied seraient difficilement envisageables. Néanmoins des actions de sensibilisation au vélo peuvent être mis en place par les équipes pédagogiques à l'attention des élèves.

- > Impliquer plus fortement les équipes pédagogiques pour un meilleur impact de l'information
- > Réintroduire l'usage du vélo en éducation physique et sportive ou pour des sorties extrascolaires

## **Enjeu 2 > Les abords des établissements scolaires**

### **Actions possibles sur les abords des établissements scolaires**

La majorité des enfants arrivent à l'école en voiture, les parvis des établissements deviennent des «déposes minute» aux heures d'ouverture et de fermeture des établissements. Cette situation peut vite devenir dangereuse pour les élèves.

L'objectif recherché est de retrouver «des espaces de convivialité et d'échanges sur les parvis de nos écoles», encore trop souvent encombrés par les voitures.

- > Aménager des périmètres de sécurité inaccessibles aux voitures autour des établissements scolaires
- > Limiter l'accès automobile aux écoles aux heures d'entrée et sortie des élèves
- > Limiter la circulation automobile en mettant en place un sens de circulation prioritaire ou en élargissant les parvis
- > rendre impossible les arrêts minute à proximité des établissements scolaires

### **Actions possibles sur le ramassage des ordures ménagères**

Le ramassage des ordures en centre ville se fait à 8h, en même temps que l'entrée des élèves dans les établissements. Certaines situations dangereuses peuvent en découler.

**> Décaler les horaires de ramassage des ordures sur les trajets vers les écoles pour éviter la possibilité d'accidents.**

## **Enjeu 3 > Les transports scolaires**

Les transports scolaires de l'agglomération sont destinés essentiellement aux élèves du secondaire. Des dysfonctionnements avaient été identifiés dans le diagnostic, qui engendrent souvent des déplacements automobiles «évitable» : absence de transport dans la journée, sectorisation académique différente du territoire d'Agglopoie Provence, durées longues de circuits scolaires... Ainsi, «pour les communes les plus petites, il n'y a souvent qu'un seul horaire de passage par demi-journée». Les bus urbains sont de plus en plus utilisés par les élèves dans les heures creuses des bus scolaires.

### **Actions possibles sur l'offre de transports scolaires**

- > Adapter l'offre de transports scolaires au fonctionnement des établissements : 2 horaires le matin et de 2 horaires le soir, offre aux heures intermédiaires (10h et 15h)**
- > Coordonner les horaires entre les cars scolaires et les différents établissements afin de proposer un service adapté en réduisant les coûts**
- > Renforcer la coordination entre tous les acteurs : Rectorat, Conseil Général, Agglopoie Provence, fédérations de parents**

### **Actions possibles sur l'incivisme dans les transports scolaires**

Les cars scolaires font parfois l'objet d'incivilités de la part des élèves : détérioration, comportement dangereux, insécurité aux arrêts... Le lien entre temps d'attente et comportements est souligné. Des actions sont à entreprendre dans et autour des cars scolaires.

- > Réduire les délais d'attente entre la sortie des cours et la montée en car par une meilleure coordination des horaires cars/établissements,**
- > Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'usage des transports en commun dans les écoles**
- > Donner aux transporteurs un pouvoir de sanction sur les élèves, en accord avec les Autorités Organisatrices de Transport et les chefs d'établissement**
- > Renforcer la lutte contre la fraude**
- > Mettre en place un service de prévention avec des agents dans les cars**
- > Réfléchir à de nouveaux matériaux pour les abris bus afin de diminuer le vandalisme**

## **Enjeu 4 > Les déplacements des étudiants**

### **Actions possibles sur les déplacements des étudiants**

En dehors du pôle universitaire de Salon, les étudiants d'Agglopoie Provence font majoritairement leurs études à l'extérieur de l'agglomération (Aix, Marseille, Avignon, Carpentras). C'est aussi le cas pour les lycées suivant des spécialités non disponibles sur l'agglomération.

Les possibilités de déplacement offertes aux étudiants sont limitées. «Les horaires de transport en commun ne correspondent pas aux horaires de cours». Le problème se pose avec encore plus d'acuité pour les étudiants habitant dans les petites communes de l'agglomération, ayant de nombreuses correspondances à réaliser.

### **Actions possibles :**

- > Mieux desservir les pôles universitaires en transports en commun y compris celui de Salon**
- > Développer des tarifs préférentiels et unifiés sur les transports publics (bus et TER) pour les étudiants**
- > Encourager le co-voiturage (site de coordination, incitation financière...)**